

MAIRIE DE LHERM

Département de la Haute-Garonne RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Absent(s)

Secrétaire

Liste des délibérations du Conseil municipal du 18 octobre 2022

Le 18 octobre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Lherm, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la				
salle du Conseil	calle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric Pasian			
Présents	<u>résents</u> MM. PASIAN, BOYE, BRUSTON, PEYRON, MICLO, MERCI, EXPOSITO, NOUNIS, COMORETTO, GIL, MORO, CAUQUIL, LESCAUT, BOULP, PHI-VAN-NAM, MOREAU, SABATHIE, VERGNHES, SOBIERAJEWICZ, TURPIN, MIRASSOU, PUJOL,			
	LAUDENBACH			
Procuration(s)	RABARIJAONA Ludivine à BRUSTON Joël			
Procuration(s)	GAURIER Philippe à GIL Gilbert			
	GIRARD Christophe à Fatiha SOBIERAJEWICZ			
	SACAREAU Jean-Jacques à Sandrine PEYRON			
	CAUQUIL Jérôme à Meï Ling PHI VAN NAM			

1- Institution: Modification des indemnités des élus

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Lauriane BOULP
Olivier MICLO

 De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 1^{er} novembre 2022 comme suit :

ELUS	Rang	Taux	Brut MENSUEL	
Maire		48.91%	1968.88	
1er Adjoint	1	17.95%	722.58	
2° Adjoint	2	17.95%	722.58	
3° Adjoint	3	17.95%	722.58	
4e Adjoint	4	17.95%	722.58	
5e Adjoint	5	17.95%	722.58	
6e Adjoint	6	17.95%	722.58	
7e Adjoint	7	17.95%	722.58	
Conseiller (ère) Délégué(e)	1	5.74%	231.06	
Conseiller (ère) Délégué(e)	2	5.74%	231.06	
Conseiller (ère) Délégué(e)	3	5.74%	231.06	
Conseiller (ère) Délégué(e)	4	5.74%	231.06	
Conseiller (ère) Délégué(e)	5	5.74%	231.06	
Conseiller (ère) Délégué(e)	6	5.74%	231.06	
Enveloppe mobilisée	-	-	8 413 .34	

2- Finances : Admission de créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'admettre en en créances éteintes les titres irrécouvrables pour un montant total de 259.05€
- De charger M. le maire d'inscrire ce montant au compte 6542 du budget communal

3- Finances : Demande de subvention à l'ADEME pour l'Assistance à Maitrise d'ouvrage et l'étude de faisabilité géothermique des bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter l'aide financière de l'ADEME dans le cadre de ce projet
- De charger le Maire ou un de ses adjoints de signer tout document se rapportant à ce dossier.

4- Développement Durable : Participation de la commune à l'action « Le jour de la Nuit »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De participer à l'opération « Le jour de la nuit »,
- D'autoriser l'extinction de l'éclairage public dans le cadre de cette opération,
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

5- Développement Durable : Approbation de coupure de l'éclairage public sur les routes départementales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'extinction de l'éclairage public sur les routes départementales de 1h à 5h30.
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

6- Urbanisme: Convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'Urbanisme du Pays Sud Toulousain

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la reconduction expresse de la convention de mise à disposition du service instructeur des droits du sol,
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

7- Urbanisme : contrat de bail avec Free pour l'implantation d'une antenne Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

VOTE	Pour:	23
VOIE	Contre:	
	Abstention:	4 (S Moro, F Sobierajewicz, C. Girard, S Vergnhes)

- D'approuver l'implantation d'une antenne Free sur la parcelle F 507,
- D'approuver la convention de bail avec la société Free sur la parcelle F 507,
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

8- Urbanisme: Avenant convention EPF pour le « Secteur du Lac »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant à la convention avec EPF pour « Secteur du Lac » faixant le montant global à 600 000€,
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier,

9- Urbanisme : Dénomination de la voie du lotissement rue des Bourdettes Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Nommer la voie du lotissement rue des Bourdettes : Impasse du Serin Cini
- Charger M. le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la dénomination de cette voie.
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

10- Urbanisme : Dénomination de la voie du lotissement route de Rieumes Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1						
	Joséphine Baker	12 (ML Phi Van Nam, J Cauqui, S. Moro, S. Moreau, F. Sobierajewicz, C. Girard, S. Vergnhes, R. Sabathié, C. Merci, JJ Sacareau, S. Peyron, F. Pasian)				
.,	OTE	Alain Mimoun	2 (G. Gil, P. Gaurier)			
"	VOTE	Roland Garros	2 (J. Pujol, A. Turpin)			
		Romain Gary	10 (M. Laudenbach, C. Comoretto, O. Miclo, F. Mirassou, C. Exposito, B. Boyé, C. Lescaut, AM Nounis, J. Bruston, L. Rabarijaona)			

- Nommer la voie du lotissement route de Rieumes : Rue Joséphine Baker
- Charger M. le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la dénomination de cette voie.
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

11- Personnel : Renouvellement de la convention de Mise à disposition des Agents à la Communauté de communes pour l'Enfance Jeunesse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mise à disposition des agents communaux à la communauté de communes pour la compétence Enfance Jeunesse,
- D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

12- Personnel: Modification du tableau des emplois

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la modification du tableau des emplois.

Services	Emplois	Postes à créer	Postes à supprimer
Ecole Maternelle	ATSEM Ppal 2° classe	32h	30h
Service technique	Adjoint technique	35h	
Médiathèque	Adjoint du patrimoine	21h30	

 D'autoriser le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier

La présente liste des délibérations est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Lherm, le 20 octobre 2022

Le Maire Frédéric PASIAN

